

Délibération du Conseil municipal

Séance du 30 janvier 2024

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie
RETHORE Jacqueline à REBILLARD Michèle
ROCHAIS Philippe à CORBILLON Christine

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LHUISSIER Thierry, PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 24 janvier 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} février 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE3001-17 | Sport - Approbation et signature d'une convention avec la ville des Garennes-sur-Loire - Mise à disposition d'équipements sportifs

Monsieur René Raveleau, adjoint au Maire en charge des sports et des loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de la ville des Garennes-sur-Loire de faire bénéficier l'un de leurs clubs sportifs d'une solution de repli pour des créneaux d'entraînement en raison de l'indisponibilité temporaire d'un de ses équipements sportifs,

Considérant l'avis de la commission ressources du 23 janvier 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et la ville des Garennes-sur-Loire pour la mise à disposition d'équipements sportifs
- Autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

